Gratuité des Transports

Comment se déplacer?

Les personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées à Mazères sur Salat bénéficient de la gratuité des transports en commun, dans la limite de 12 voyages aller -retour par an entre Mazères sur Salat et Toulouse.

- Le dossier est a ramener à la Mairie.

Les conditions pour obtenir cette carte :

être âgé de plus de 65 ans

ne pas être imposable